



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040693

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/02/2026 17H45 C:005360 I:19503
V/REF : 1051410
V/Email reçu le Jeudi 12/02/2026 à 17H45

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 01562
IMMEUBLE : GDE ST CLAIR -1562
85/87, GRANDE RUE DE ST CLAIR
. 69300 CALUIRE ET CUIRE

Vaulx en Velin, le 21 Avril 2026

Référence Marché: M_230809003-1
LOCALISATION : ALLEE N°85 CLAIR-LOGEMENT DE MME BOUDRAA-5EME ETAGE-TEL:06 15164722
MOTIF : INTERVENIR POUR :
- LE REMPLACEMENT DES PORTES DE PLACARD COULISSANTES
(JEU DES 2 PORTES DANS LA CHAMBRE 1)
-AJUSTAGE DE LA PORTE DE LA CHAMBRE 3 QUI FROTTE AU SOL
Donneur d'ordre : M. M. BOUCHET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 17/02/2026 A 14H15 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME BOUDRAA AU 5EME ETAGE
- PRISE DE COTES DES 2 PLACARDS A REMPLACER DANS LA CHAMBRE 1
(RAILS ET PORTES ENDOMMAGES)

LA LOCATAIRE NOUS SIGNALE EGALEMENT QUE LE PLACARD DE LA CHAMBRE 3 EST
A REMPLACER

- AJUSTAGE DE LA PORTE CHAMBRE 3 QUI FROTTE AU SOL
RABOTAGE ET REGLAGE DES PAUMELLES
- CONTROLE OUVERTURE/FERMETURE : RAS

LE 25/03 A 08H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME BOUDRAA AU 5EME ETAGE
REMPLACEMENT DES PORTES DES PLACARDS COULISSANTS DE LA CHAMBR N1 ET
N2
REGLAGE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

EVACUATION DES ANCIENNES PORTES

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 25/03/26 à 17H13 M. M. BOUCHET
DT LCOMPTER Email envoyé le 18/02/26 à 14H04 M. M. BOUCHET



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040693

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS CONFIRMER VOS CONSIGNES CONCERNANT LE PLACARD
DE LA CHAMBRE 3 A REMPLACER

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
1,00	MS00009-Détalonnage de Porte	1	51,70	51,70
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	1	51,70	51,70
2,00	MS00010-Rempl.portes placard coul.yc suj	2	310,20	620,40
TOTAL H.T.				780,67
T.V.A. a 10,00%				78,06
TOTAL T.T.C.En EURO				858,73

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1051410 du 12/02/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

85 GRANDE RUE DE ST CLAIR

69300 CALUIRE ET CUIRE

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

01562-00001-00001-00051 H / Type 4 / 05

Etage : 05

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 27/02/2026

Observations

Logement actuellement occupé par M. et Mme BOUDRAA

Prendre RDV avec eux. Tel : 06-15-16-47-22

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,87	56,87	5,69	62,56
MS00010 Remplacement portes de placard coulissantes y compris toutes sujétions. Jeu de deux portes dans la Chambre 1	1,00	310,20	310,20	31,02	341,22
MS00021 Ajustage de porte intérieure, porte placard ou palière compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions. Chambre 3. Porte frotte le sol	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87
				Total H.T.	418,77
				Total TVA	41,88
				Total TTC	460,65

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



Bon de Commande

N° : 1051410 du 12/02/2026

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par BOUCHET Maxime le 12/02/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **85 GRANDE RUE DE ST CLAIR 69300 CALUIRE ET CUIRE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **12/02/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1051410